

Mercredi 20 novembre 2013 de 14 heures à 18 heures  
Auditorium de la Maison du Barreau de Paris - 4, place de Harlay, 75001 Paris

## Les enseignements de l'amiante

Colloque organisé par l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA) de l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité et la Commission ouverte de droit social du Barreau de Paris. Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles. Manifestation validée pour la formation continue des avocats.

### 14 h Accueil

Monsieur Didier Guével, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales de l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, Monsieur Mustapha Mekki, Professeur à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, Directeur de l'IRDA et Monsieur Laurent Gamet, Maître de conférences à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA, avocat

**L'obligation de sécurité de résultat, 10 ans après les arrêts amiante**, Michel Ledoux, avocat

**La faute inexcusable, 10 ans après les arrêts amiante : vers la réparation intégrale ?**, Nathalie Ferré, Maître de conférences à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA et de l'IRIS

**Le préjudice d'anxiété et de bouleversement des conditions d'existence**, Laurent Gamet, Maître de conférences à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, membre de l'IRDA, avocat

**L'anxiété : approche médicale**, Patrick Légeron, psychiatre, Fondateur du cabinet Stimulus, auteur du rapport sur les risques psychosociaux remis au ministre du Travail

**L'instruction des affaires dite amiante**, Pascal Gand, juge d'instruction au Pôle de santé publique du Tribunal de Grande Instance de Paris

**Criminalisation et correctionnalisation de la santé au travail, la controverse**, Jean-Paul Teissonnière, avocat, et Philippe Plichon, avocat